

DESCRIPTION

404094

GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE



DU

DUCHÉ DE BOURGOGNE,

PRÉCÉDÉE

DE L'ABRÉGÉ HISTORIQUE DE CETTE PROVINCE,

PAR M. COURTÉPÉE, PRÊTRE.

DEUXIÈME ÉDITION,

Augmentée de divers Mémoires et Pièces.

« L'histoire de la contrée, de la province, de la ville natale, est la
» seule où notre ame s'attache par un intérêt patriotique; les autres
» peuvent nous sembler curieuses, instructives, dignes d'admiration,
» mais elles ne touchent point de cette manière. » *Aug. THIERRY.*

TOME TROISIÈME



A DIJON,

CHEZ VICTOR LAGIER, LIB.-ÉDITEUR, PLACE ST.-ÉTIENNE.

1848.

800 communians, 600 en 1669, et 120 feux. Dépendances : Beaumont, Mogny, Beauvoir, la Goberge, les Bolard, etc. Anciennes familles : les Chatelet, Bouveret, Guillaïn, Cuchot.

Par un titre de 1543 et le terrier de 1602, « les habitants *bourgeois* » ont droit de pêche dans la Seille à tous engins, à pied, sans bateau et avec tous filets, pourvu qu'ils n'excèdent pas trois toises; chasser à cors et à cris de chiens, sans filets, à toutes sortes de bêtes non prohibées par les ordonnances royaux. Si quelque ribaud ou ribaude, ruffin ou ruffienne, G. publique diffament de paroles un homme ou femme de bien, celui qui les frappera pour les châtier, ne sera tenu à nulle peine envers le seigneur. »

Les habitants ont droit de vaine pâture ès bois de Chize, de Leschot et la Chaux jusqu'à la St.-Martin d'hiver.

Le curé a celui de parcours pour sa jument et son *suivant* dans la vaste prairie de Branges. L'église seule sur la hauteur près du grand chemin; le presbytère était auprès; ayant été brûlé, ainsi que partie du village, on l'a bâti proche la rivière où est le bourg.

Deux foires. Beau moulin sur la Seille, où une écluse serait bien nécessaire. On pense à exécuter le projet si utile d'un canal de communication de Louhans à Branges, Loisy, Cuisery jusqu'à la Saône. (Voy. *ci-devant*, *Louhans*, pag. 304.) A six lieues et demie de Chalon, trois quarts de Louhans.

Lat. 46, 39' 3"; long. 2, 5' 40".

MERVANS.

Anciennement Marvant, du mot *mare*, lieu bas, aquatique; paroisse, vocable St. Maurice; collateur, l'évêque de Chalon, archiprêtre du diocèse. Vaste église propre, beau chœur bien boisé; chapelle de la Vierge; autre de St. Clément, fondée par Jean Clume, curé, mort en 1400. Bel ostensor en argent doré, don de Claude Desbois, ancien échevin de Dijon, 1753.

Le clocher très-élevé est surmonté d'une flèche de 100 pieds en charpente, couverte de tuiles plombées.

Ancienne léproserie réunie à l'hôpital de Tournus, à condition de 2 lits. Le nouvel hôpital a été érigé en 1754 pour 8 lits à 1,500 liv. par Claude-Philibert Fyot de la Marche père, premier président, dont on voit le buste en cire. Il est dommage qu'il n'ait pas fini cet établissement si utile, dont on espère l'accomplissement du seigneur actuel, son neveu.

Ancienne confrérie des *treize*, parce que 13 familles seulement furent conservées de la terrible peste de 1347, comme à Verdun. (Voy. *ci-devant*, pag. 279.) Elle a subsisté jusqu'en 1680.

Ce bourg, autrefois fermé de murs et de fossés, est une ancienne baronnie, aux de Vienne pendant 400 ans. Henri de Vienne reconnaît, en 1260, tenir en fief du duc, Mervans, Longepierre et Seurre (*Voy. Per.*, pag. 515). Nic. Rolin, chancelier de Bourgogne, seigneur en 1450; son fils, Rolin d'Emery, en 1490; ensuite aux d'Hocbert, Longueville, d'Orléans, Anne de Montafié, comtesse de Soissons, 1643; au comte de Soissons, au prince de Carignan, auquel le prince Eugène abandonna ses droits, et qui vendit à Cl. Fyot, abbé de St.-Etienne, en 1700; depuis à sa famille; aujourd'hui à Jean Fyot de la Marche, comte de Dracy.

L'ancien château appelé *la Motte*, entouré de larges fossés, est entièrement détruit.

Mervans fait partie du marquisat de la Marche. 1,100 communians avec les dépendances : le Burteau, fief à M. Colmont de Vaugrenant; Soutenant, Charmoy, le Vernoy, Nuzeret, Gouge, la Charmotte, Bussy, Beure, Lavivre, etc.

Le pays, jadis couvert de bois, a été esserté, cultivé, assaini, et la population est augmentée depuis ce temps, surtout depuis les grandes routes percées en 1750. On ne comptait que 600 communians en 1700, 81 feux en 1750, et 75 en 1490 : alors 2 foires et un marché; maintenant 4 foires, dont celle du 1^{er} mai est renommée pour les chevaux, et dure huit jours.

La Guyotte, qui tombe dans le Doubs à Navilly après un cours de 6 lieues, passe à Mervans sous deux ponts; elle pourrait être rendue navigable; ce qui produirait une amélioration considérable à un pays qui sera très-fertile dès que la cendre, qui en est l'engrais le plus excellent, et qu'on va chercher à dix ou douze lieues au loin, pourra parvenir par des bateaux au retour des denrées qui en feront partie.

Quatre grands chemins à Chalon, à Dijon, à Lons-Saunier et à Louhans, ouverts depuis 37 ans. J'ai vu dans un mss. du curé Verserey, que la Saône fut si débordée en 1602, que le 26 septembre elle entra d'un pied au presbytère et en l'église jusqu'au maître-autel, *ce qui fit une merveilleuse perte aux laboureurs.*

On lit dans l'histoire de Tournus par Juenin, pag. 118, qu'un luna-tique de Mervans fut guéri en touchant les reliques de St. Ardain, abbé, en 1140.

Les habitants furent affranchis par les de Vienne pour une redevance annuelle de 17 liv. 10 s. Selon le terrier renouvelé par la duchesse de Longueville en 1533, ils peuvent se dire *francs bourgeois de Mervans*, comme les *francs bourgeois de St.-Laurent*.

La paroisse se félicite d'avoir pour pasteur très-charitable N. Berthe-

lot, qui vient de refuser, par attachement pour son troupeau, la plus riche cure du diocèse (St.-Léger-sur-Dheune). Cinq lieues de Chalon, trois un quart de Louhans.

Lat. 46, 48' 36"; long. 2, 52' 51".

SAGY (1).

Sagiacum, bourg de la seconde Bresse Chalonnaise sur la Valière; paroisse, vocable St. Pierre, diocèse de Besançon, doyenné de Lons-Saunier; patron, le prévôt de St.-Pierre de Mâcon. Belle église, gruerie de la maîtrise de Chalon, recette de St.-Laurent.

Les franchises et privilèges ont été accordés en 1266 par Amé de Savoie et Sybille de Bagé, à laquelle appartenait Sagy (l'acte est dans Perrard, pag. 509); confirmés par les ducs de Bourgogne en 1280 et 1347.

On y voit que les seigneurs se réservent les langues de bœuf et 4 deniers par toise de maisons. Ils n'obligent leurs vassaux à les suivre à la guerre que pendant trois jours. Ils imposent l'amende de 3 s. pour un coup de poing, 5 s. pour un soufflet, et 60 s. pour un coup de pierre ou un coup de bâton, autant pour un adultère; ou si les coupables veulent éviter l'amende, ils iront tout nus par la ville, *trotabuntur nudi per villam*.

Les habitants de Prissey près Mâcon étaient assujettis à la même peine, mais ils pouvaient en composer avec 60 s. et un denier, suivant l'art. 11 de leurs privilèges confirmés en 1362 par le roi Jean. Ceux de Castelnau-dary sont encore mieux traités, puisque dans cette ville la peine de l'adultère est fixée à 5 sols, selon des prérogatives reconnues par Charles V. Ceux de Vienne portent que les coupables auront le choix ou de payer, les riches 25 florins, les pauvres 10, ou de courir tout nus par la ville, la femme ayant une chemise *usque ad mamellas, ne appareant naturalia*. A Montfaucon, ainsi qu'à Sagy, l'on n'avait pas les mêmes égards pour la pudeur des femmes; car les statuts exigeaient qu'elles courussent absolument nues, ou payassent 60 s. Ces différentes dispositions sont aujourd'hui tombées en désuétude, et lorsque les seigneurs, auxquels elles étaient avantageuses, ont voulu les faire valoir, ils n'y ont pas réussi.

Les Bouton du Fay, auxquels cette terre avait appartenu, en furent châtelains au x^e siècle (Voy. tom. 2, pag. 247, sur l'office de châtelain). Selon le terrier de 1504, 48 tant paroisses que hameaux et fiefs dépendaient de cette châtellenie. Tous les mercredis se tenait la *Cour et siège de Sagy* en la halle, détruite depuis. Le château et le donjon étaient déjà en ruine: les tours de Sagy étaient fameuses; on a profité de leurs ruines

(1) Voyez à la fin du volume l'addition relative aux châtellenies de Sagy et de Cuisery.